

## **REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 01 SEPTEMBRE 2014 A 18h30**

### **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

Le Conseil communautaire,

- Prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de ses délégations,
- Adopte la création d'un emploi non permanent pour l'aide aux devoirs sur le site de Champagny-en-Vanoise à raison de 1h34 par semaine annualisé pour la période d'octobre 2014 à juin 2015.
- Adopte les délibérations relatives aux ajustements nécessaires à la gestion des ressources humaines dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires :
  - o Approuve la modification du temps de travail de 3 agents titulaires à temps non complet.
  - o Approuve la modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet.
- Adopte la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet pour le service de collecte des ordures ménagères du site des Allues, suite au départ d'un agent. L'emploi est créé à hauteur de 83% d'un temps complet soit 29h05 par semaine. L'agent est employé directement par la commune pour le reste de son temps de travail.
- Autorise le Président à signer de nouvelles conventions de mise à disposition de services avec la commune de Saint Bon pour les services petite enfance et enfance jeunesse suite aux changements intervenus dans les temps de travail des agents mis à disposition.
- Concernant le recrutement des agents non titulaires pour remplacer la quotité de temps de travail des agents à temps partiel de droit suite à la naissance d'un enfant, le conseil autorise le Président à effectuer la constatation des besoins, la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats, selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Ces recrutements seront faits si l'organisation des services le nécessite.

- Décide de mettre en place, à titre expérimental, l'entretien professionnel, au titre de l'année 2014 pour l'ensemble des agents de Val Vanoise Tarentaise. Cet entretien professionnel se substituera à la notation, en 2014 pour les agents, comme en 2012 et 2013.
- Décide de créer le Comité technique de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise, la collectivité dépassant les 50 agents, le comité technique du centre de gestion de la Savoie n'est plus compétent. Les élections professionnelles se dérouleront le 4 décembre 2014. Après consultation des organisations syndicales et sur proposition de la commission ressources humaines le conseil a décidé à l'unanimité :
  - o De fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 4 le nombre de représentants suppléants,
  - o De maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
  - o De recueillir l'avis des représentants du collège employeur.
- Décide de créer le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise. Après consultation des organisations syndicales et sur proposition de la commission ressources humaines le conseil a décidé à l'unanimité :
  - o De fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 4 le nombre de représentants suppléants,
  - o De maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
  - o De recueillir l'avis des représentants du collège employeur.
- Décide de mettre en place un protocole d'accord syndical à la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise prévoyant la mise à disposition au syndicat d'un local avec table et chaises et d'une ligne téléphonique. Les élus examineront les demandes concernant l'éventuel octroi d'autres moyens.
- Autorise le Président à signer une convention avec les communes qui souhaitent maintenir un service de transport scolaire pour les élèves situés à moins de 3 km de leur école en précisant que Val Vanoise Tarentaise facturera à ces communes le coût résiduel correspondant à la part du transport non pris en charge par le Conseil Général.
- Approuve des réductions sur les tarifs enfance jeunesse en fonction du nombre d'enfant inscrit pour chaque famille et du taux de fréquentation.
- Approuve l'harmonisation des tarifs sur les séjours proposés dans le cadre de l'accueil de loisirs. Ces nouveaux tarifs sont applicables à l'ensemble du territoire de Val Vanoise Tarentaise.

- Autorise la création d'un groupement de commandes entre la commune des Allues et Val Vanoise Tarentaise dont la commune est le coordonnateur, en vue de passer un marché pour l'achat de combustible et carburant. Le conseil autorise le Président à signer la convention. Pour représenter Val Vanoise Tarentaise à la commission d'appel d'offres du groupement, M. Jean-Baptiste MARTINOT est désigné membre titulaire et M. René RUFFIER-LANCHE, membre suppléant.
- Décide d'adhérer au projet de cuisine centrale porté par la communauté de communes des Versants d'Aime et à son comité de pilotage. Val Vanoise Tarentaise est notamment intéressée par le projet pour la fourniture de repas aux enfants de ses micro-crèches et multi-accueils et de ses accueils de loisirs.
- Décide de résilier la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passée entre le SMITOM de Tarentaise et Val Vanoise Tarentaise en date du 2 août 2011 pour la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Champagny-en-Vanoise, d'un commun accord, sans indemnités de part et d'autre. En effet cette convention est devenue sans objet, l'ensemble des missions initialement inscrites dans la convention étant de nouveau confiées au SMITOM.
- Approuve la signature d'une convention de partenariat avec le Dôme théâtre d'Albertville pour l'organisation de sorties culturelles en transport collectif vers les spectacles du Dôme théâtre d'Albertville de la saison culturelle 2014/2015 suite aux informations fournies par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise sur la fréquentation des habitants de Val Vanoise Tarentaise et le coût du service.

**Le prochain Conseil communautaire est fixé au lundi 6 octobre 2014 à 18h30, salle des Tilleuls à Bozel.**